

Connaître la gouvernance et le financement des Service Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS)

Point fort de cette formation

Un SDIS est un établissement public administratif. Son organisation est partagée entre l'État et les collectivités territoriales. Il gère les sapeurs-pompiers à l'échelle d'un département. Les SDIS sont placés sous la double autorité du président du conseil d'administration du SDIS pour la gestion administrative et financière et du préfet de département pour la gestion opérationnelle. Le Conseil d'administration du SDIS (CASDIS) comprend des conseillers départementaux, des maires et des élus des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ce sont eux qui adoptent le budget.

Alors qu'ils doivent faire face à des défis nombreux tant dans le cadre du changement climatique, cette formation s'oriente autour d'axes qui permettent de mieux comprendre les moyens d'agir de ses structures pour faire face aux nouveaux défis.

Cette formation est assurée par Clement BOUSQUET, qui a eu la charge de l'analyse financière et budgétaire des SDIS durant 5 ans à la direction générale des collectivités locales du ministère de l'intérieur. Il a en outre assuré des missions d'audit financiers et organisationnels pour certains SDIS.

Objectifs opérationnels

- Connaître les différents rôles des acteurs des SDIS : État et collectivités locales.
- Analyser la gouvernance des SDIS.
- Comprendre le budget des SDIS, l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Contenu de la formation

- Une cogestion Etat et élus locaux : présentation de la gouvernance d'un SDIS, le rôle de l'Etat et-des élus locaux.
- Le statut des agents des SDIS : pompiers volontaires et pompiers professionnels.
- Le budget du SDIS : évolution des dépenses de fonctionnement et des dépenses





Programme de formation

03 décembre 2022
de 09h30 à 12h30
Formation en Visio

Montreuil
Cedis

d'investissement, le financement du SDIS avec ses financeurs.

- L'évolution des recettes par financeur.
- Les retours d'expérience du financement du SDIS confronté à une catastrophe naturelle
- Les défis du financement de nouveau besoin : les préconisations des parlementaires dans le cadre de mission d'informations, des inspections générales de l'Etat (IGF, IGA) et des chambres régionales des comptes et de la cour des comptes.

Méthode pédagogique et pré-requis

Cette formation en visio ne nécessite pas de pré-requis.

Après un temps théorique, les actions à mettre en œuvre seront évoquées de manière concrète.

Intervenant

Clément Bousquet, Responsable de CBG Territoires, Consultant et Formateur



Centre d'écodéveloppement et d'initiative sociale
3-5 rue de Vincennes 93 100 Montreuil
Tel: 01 41 58 52 40 Fax: 01 42 87 05 80
Association loi 1901 - Siret 420 686 628 00041 - APE 913E / NAF : 9499Z
cedis@cedis-formation.org - <http://www.cedis-formation.org>

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE